

RÉSOLUTION

Berne, le 1^{er} décembre 2023

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Hausses substantielles des salaires réels et 13^e rente AVS

Les loyers, la caisse-maladie, l'alimentation, les charges : tout devient plus cher. Et ce n'est malheureusement pas encore la fin. Les primes-maladie augmenteront de 8,7 % en 2024. S'y ajoutera une nouvelle hausse des loyers. Et la TVA sera relevée de 0,4 point de pourcentage au 1^{er} janvier 2024.

Les effets sur les finances des salarié-e-s et des retraité-e-s sont violents. De 2020 à 2024, le coût de la vie des personnes vivant seules aura augmenté de plus de 3 500 francs chaque année. Les couples avec enfant(s) ont besoin de plus de 7 000 francs en plus.

Concernant les salaires, la tendance est désormais à nouveau à la hausse. Pendant les négociations en cours, nous sommes parvenus à négocier des hausses des salaires réels dans de nombreuses branches et entreprises. Mais malheureusement pas partout. Dans la construction ou à la Confédération, les employeurs, respectivement la conseillère fédérale Keller-Sutter, font preuve d'une dureté inhabituelle. Même la compensation du renchérissement, qui va vraiment de soi, n'est pas accordée. Au contraire, on accepte sciemment que la situation financière des salarié-e-s se dégrade, en particulier celle des femmes qui sont nombreuses à ne pas être couvertes par une convention collective de travail.

Concernant les retraité-e-s, la situation s'aggrave. Ce sont surtout les rentes du 2^e pilier qui font problème. Dans ce pilier, les rentes baissent depuis des années déjà parce que les caisses de pensions ont diminué leurs prestations dans le contexte des taux d'intérêt bas et parce qu'aucune compensation du renchérissement n'est prévue. L'AVS est certes indexée sur le renchérissement, bien que la hausse des primes-maladie ne soit pas prise en considération et que l'évolution des salaires ne soit que partiellement reprise. Le résultat est violent : le renchérissement et le choc des primes ont englouti une rente mensuelle entière.

L'Union syndicale suisse (USS) demande par conséquent des hausses substantielles des salaires réels pendant les négociations salariales encore en cours, afin que les pertes de pouvoir d'achat soient compensées et que les travailleurs et travailleuses profitent de la bonne marche de l'économie. L'égalité salariale doit également être enfin réalisée. Pour les retraité-e-s, il faut une 13^e rente AVS afin qu'au moins leurs pertes de pouvoir d'achat soient compensées. La Suisse votera le 3 mars 2024 à ce sujet. Cette votation représente une possibilité historique d'améliorer la situation de l'ensemble des retraité-e-s. L'USS s'engage de toutes ses forces pour un OUI à la 13^e rente AVS.